40. Coll FRC 8365

CONVENTION NATIONALE.

DISCOURS
DES DÉPUTÉS
DE LA SOCIÉTÉ POPULAIRE
DE BRUXELLES,

Prononcé à la Barre de la Convention nationale, dans la séance du 6 Février 1793, l'an deuxième de la République;

Imprimé par ordre de la Convention nationale, et envoi dans la Belgique.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE,
1793.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

DISCOURS
DES DÉPUTÉS
DE LA SOCIÉTÉ POPULAIRE
DE BRUXELLES.

CITOYENS-LÉGISLATEURS,

Ce n'eſt qu'au nom d'un très-petit nombre des Belges que nous paroiſſons devant vous. La Société des Amis de la Liberté & de l'Egalité, fondée à Bruxelles ſous la protection de vos armées victorieuſes, compte encore peu de membres; mais ils ſont purs, mais ils ſont pénétrés des vrais principes, & leur nombre s'accroîtra rapidement, parce que l'amour ſacré de la liberté eſt profondément gravé dans le cœur de Belges.

Notre Société nous avoit chargés de venir vous demander de maintenir votre bienfaiſant décret du 15 décembre. Elle avoit ſenti que ce n'eſt pas attenter à la liberté d'un enfant que de travailler à le guérir, même malgré lui, d'un ulcère

dangereux ; que la Nation françaiſe, pour mériter le titre auguſte de bienfaiteur des Belges, devoit exercer ſur eux l'autorité d'une mère.

Les Repréſentans proviſoires du peuple de Bruxelles s'étoient laiſſés égarer un inſtant, & avoient proteſté contre votre décret.

Légiſlateurs, cette proteſtation n'exiſte plus ; nos Repréſentans l'ont annullée, ſur la demande & en préſence de la Société des Amis de la Liberté & de l'Egalité ; ils ont en outre promis de donner aux Généraux & aux Commiſſaires français toutes les connoiſſances locales qui peuvent faciliter l'exécution du décret. Sans doute ils vous ont donné avis de leur rétractation.

Vos ſages diſpoſitions ont d'ailleurs déja pourvu à ce que la Belgique tire le plus grand avantage de ce décret ; vous avez prévenu le vœu individuel que nous étions chargés de vous exprimer : il ne nous reſte qu'à vous aſſurer de la reconnoiſſance éternelle des vrais amis de la liberté & de l'égalité.

Sans doute ce décret nous eût été bien plus avantageux, ſi les prêtres & les moines n'avoient pas eu le temps d'en prévenir l'effet, en cachant, dilapidant ou emportant hors du pays une grande partie de leurs richeſſes mobiliaires : cette ſorte de ménagement qu'on a eu pour eux en leur laiſſant en mains tous les moyens de ſéduction, a été la ſeule cauſe de l'état d'apathie dans lequel la Belgique paroît plongée depuis deux mois.

Ces ménagemens ont fortifié l'eſprit d'ariſtocratie ; la faction de la ſoi-diſante princeſſe d'Orange, Anglaiſe & Pruſſienne, intriguoit publiquement dans la Belgique ; & la claſſe éclairée du Peuple, qui n'appercevoit point de plan fixe dans la marche des Français, ſe tenoit enfermée, ne prenoit aucune part aux affaires de la Patrie, & ſe laiſſoit aller à la crainte de voir encore rentrer les Autrichiens, qu'elle a en horreur.

Nous avons ſouvent entendu calomnier les Belges : on croit avoir tout dit quand on a dit que les Belges ſont fanatiques & ne ſont pas encore mûrs pour la liberté : Légiſlateurs, n'attribuez ces diatribes qu'au funeſte modérantiſme, qui croit parvenir par ces moyens à ſes vues particulières, & rendre étrangers l'un à l'autre deux Peuples que les mœurs & le climat doivent rendre amis ; il y a moins de différence entre Paris & Bruxelles, qu'entre Marſeille & Paris ; dira-t-on que les Marſeillois & les Pariſiens ne doivent pas être unis ? Quant au fanatiſme, ne croyez point que le Belge le porte à un degré qui le rende incurable ; n'avons-nous pas vu en février 1791, le Peuple de Bruxelles bafouer ſes moines & ſes Etats par l'inſtigation du gouvernement autrichien ? mais le Belge feint d'avoir de la religion, parce que le parti dominant en 1790 lui a fait croire que les Vonckiſtes n'en avoient pas, & on ſe ſert aujourd'hui de la même arme contre les démocrates, que le Belge confond, par ignorance, avec les Vonckiſtes.

Le Belge ſourient ſes nobles & ſes moines, parce que depuis 1787 ces corporations uſurpatrices ont eu l'art de perſuader à ce Peuple que la deſtruction d'une abbaye ou d'un grand bailliage entraînoit la ruine d'une conſtitution à laquelle il étoit attaché ſans la connoître, & à laquelle on lui faiſoit attribuer fauſſement l'état d'aiſance dans lequelle il a vécu depuis nombre d'années ; il ne faiſoit point attention qu'il ne doit cette aiſance qu'à la fertilité de ſon ſol ; il ne voyoit pas que ſous une conſtitution plus ſage & plus juſte, il jouiroit de bien d'autres avantages que ſa poſition préſente ; l'ouverture de l'Eſcaut, la libre circulation du commerce entre des provinces juſqu'ici diviſées, lui auroient bientôt deſſillé les yeux.

On accuſe le Peuple belge d'inertie : un Peuple qui s'eſt ſi bien montré en 1787 & 1789, n'eſt point un Peuple ſans énergie. Vous le verrez bientôt enthouſiaſte de la liberté & de l'égalité, lorſque la Nation françaiſe aura imprimé aux Belges un ſentiment de reſpect pour ſa puiſſance, aura

ôté à l'ariſtocratie tous les moyens de nuire, aura donné aux amis de la raiſon tous les ſecours néceſſaires pour propager les principes ; lorſque le Belge aura lu dans les inſtructions données aux commiſſaires du Pouvoir exécutif, qu'il peut s'abandonner avec confiance à la loyauté françaiſe, qui jure de tout ſacrifier pour préſerver à jamais les amis de la liberté & de l'égalité des atteintes du deſpotiſme & de l'ariſtocratie.

Peuple français, le nombre apparent de vos amis dans le Brabant eſt petit ; mais combien vous en compterez qui n'attendoient pour ſe déclarer que le moment où la Nation françaiſe ſe montreroit avec ce caractère de fermeté qui annonce la puiſſance, & dont votre ſageſſe vous a fait une loi ! Peuple français, pourſuis tes hautes deſtinées ; d'autres Peuples avant toi ont conquis des empires : à toi ſeul étoit réſervée la gloire d'étendre ſur tout l'Univers le règne de la raiſon.

Légiſlateurs, la Société des Amis de la Liberté & de l'Egalité de Bruxelles eſt jalouſe de participer à vos travaux ; elle vient vous demander d'enjoindre à vos commiſſaires de lui en procurer les moyens ; il faut qu'elle établiſſe d'abord une correſpondance ſuivie entre toutes les Sociétés populaires de la Belgique : cette correſpondance ſera le premier point de ralliement entre des provinces que la tyrannie a toujours eu ſoin de tenir ſéparées par des lois & des coutumes différentes ; il faut que la Société ait des fonds ſuffiſans pour faire imprimer, afficher tout ce qui peut éclairer le Peuple ſur ſes vrais intérêts.

Faites-lui procurer en outre les moyens de répandre dans les campagnes une partie des Sans-Culottes qu'elle a déja formés, afin d'y propager les principes, y raſſembler les ſoldats de la Patrie, qui iront apprendre dans vos camps l'art de vivre libre & de vaincre. Il ne s'agit point de former des corps ſéparés, ce ſeroit les expoſer à la ſéduction des anciens préjugés. La gloire des Français doit être la nôtre.

Nous nous confondrons dans les rangs des enfans de la raiſon ; les Français nous communiqueront leur bouillante ardeur ; tous enſemble nous formerons des armées invincibles. C'eſt le vœu de la Société des Amis de la Liberté & de l'Egalité de Bruxelles, que le Brabant devienne partie intégrante de la République françaiſe ; c'eſt auſſi le vœu de pluſieurs particuliers qui ont étudié l'intérêt de leur Patrie, mais nous ne pouvons l'exprimer que comme individus.

Sans doute le Peuple ſouverain de Brabant ſentira bientôt, comme nous, que c'eſt le ſeul moyen que nous ayons de nous ſouſtraire à la maligne influence de la maiſon d'Orange, & de tirer les plus grands avantages de notre ſol & de notre poſition, lorſqu'il n'y aura plus de barrières entre les Français & nous.

Ce vœu peut vous paroître intéreſſé ; mais ſi les Français conſidèrent que Bruxelles a toujours été le foyer des intrigues dirigées contre eux, que Bruxelles a été juſqu'à ce moment le point central de toutes les ariſtocraties, ils ſentiront la néceſſité d'y opérer une révolution politique & morale, & la Convention nationale préférera l'intérêt général de la liberté des Peuples, à des conſidérations particulières qui ne doivent jamais entraver la marche de la raiſon.

J. F. BARET ; G. J. FEIGNEAUX.